

Micro entreprise juste avant licenciement économique

Par pelottedelaine, le 15/01/2024 à 20:40

Bonjour à tous,

Je vais bientôt me trouver dans une procédure de licenciement économique. Pour moi tout est très clair, je vais refuser le CSP et devenir indépendant

Le problème c'est que mon premier client voudrait commencer à travailler avec moi dans très peu de temps.

Le timing fait que ce début d'activité commencerait pendant mon préavis de licenciement (effectué mais non travaillé)

Je souhaiterais dans l'idéal créer une micro entreprise dès cette semaine (avant notifiement de licenciement), facturer pendant 3 mois avec ma micro entreprise.

Ensuite viendra la fin de mon préavis et je deviendrais donc sur le papier indemnisable par France Travail.

Je souhaiterais donc à ce moment créer une SASU et faire mes demandes d'ACRE ainsi que d'ARCE.

J'ai très peur que mon conseiller Pole emploi voyant une création d'entreprise très récente avec des facturations importantes me considère (et honnêtement à juste titre) comme étant non à la recherche d'un emploi et donc non élligible à ces deux dispositifs.

Si je le pouvais je préfererais commencer mon activité dès la fin de mon préavis et ainsi être serain au niveau de mes démarches mais voilà, mon client risque de me passer sous le nez.

Est-ce-que mes craintes vous semblent justifiées ? Y a t'il des lectures qui retracent ce cas de figure ?

Le but n'étant pas d'avoir le beurre et l'argent du beurre mais simplement d'accéder à l'ACRE et à l'ARCE.